



**Bureau du 20 avril 2017**

Membres en exercice : 17

Membres présents ou suppléés : 13

Membre ayant donné mandat : 1

Nombre de voix : 14

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

**DELIBERATION n°20170119**  
**PROROGATIONS DE SUBVENTIONS AU TERRITOIRE**

Le bureau de l'établissement public du Parc national des Cévennes (EP PNC) s'est réuni le jeudi 20 avril 2017 à 09h30, au siège de l'établissement à Florac-Trois Rivières, sous la présidence de M. Henri COUDERC, en présence de :

Etaient présents parmi les membres à voix délibérative :

M. Lucien AFFORTIT, M. Jean-Pierre ALLIER, M. Roland CANAYER, M. Kisito CENDRIER, Mme Catherine CIBIEN, M. Henri COUDERC, Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE, M. Christian HUGUET, M. Alain JAFFARD, M. Jean-Pierre LAFONT, M. Xavier CANELLAS représente M. René-Paul LOMI, Mme Michèle MANOA, M. Georges ZINNSTAG.

Avait donné mandat :

M. Denis BOUAD a donné mandat à Mme Isabelle FARDOUX-JOUVE.

Vu le code de l'environnement et notamment son article R331-23,

Vu le décret n°2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n°2006-436 du 14 avril 2006,

Vu la délibération n°20170024 du 25 janvier 2017 par laquelle le conseil d'administration délègue certaines de ses attributions au bureau,

Vu la délibération n°20140233 du conseil d'administration du 3 juillet 2014 relative aux règles d'attribution des subventions au 1<sup>er</sup> janvier 2015,

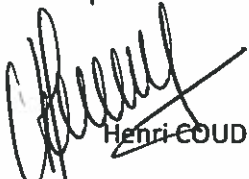
Sur proposition de la directrice de l'établissement,

Après un vote à l'unanimité, le bureau approuve les prorogations de subventions selon le tableau ci-joint.

La secrétaire de séance,

  
Anne LÉGÉE

Le président du bureau,

  
Henri COUDERC

Bureau du 20 avril 2017

## Demandes de prorogation

dossier	nom	objet	Montant attribué (en EUR)	date du bureau	date de notification	date échéance subvention	motif de prorogation	Proposition : subvention prorogée jusqu'au	Décision du bureau
15569	Commune de St Paul la Coste	Restauration de l'église romane de St Paul la Coste	5000,00	24/02/2016	25/04/2016	25/04/2017	Les travaux ne sont pas terminés	25/04/2018	
15586	Communauté de communes Causse Aigoual Cévennes Terres Solidaires	Pôle nature 4 saisons du Massif de l'Aigoual : extension du réseau de randonnée multi-activités sur l'ensemble du territoire communautaire, phase 1.	10000,00	24/02/2016	25/04/2016	25/04/2017	Suite au retard pris sur le premier volet du Pôle nature 4 saisons, le démarrage de l'action a commencé en février 2017 avec la sélection du bureau d'étude pour la maîtrise d'œuvre.	25/04/2018	
15590	Communauté de communes du pays viganais	Aménagement d'un réseau de découverte du patrimoine naturel sur la vallée de l'Arre et du Coudoulous dans le cadre du label Gard pleine nature	9600,00	24/02/2016	25/04/2016	25/04/2017	Vu le retard pris sur l'avancement des travaux et la non notification des financements FEDER	25/04/2019	
155118	SARL les films invisibles	Série de documentaires "Chroniques végétales"	5000,00	24/02/2016	25/04/2016	25/04/2017	Le tournage concernant certaines plantes doit avoir lieu en avril 2017. Les factures et justificatifs devraient être fournis en mai ou juin 2017.	25/09/2017	



Parc national  
des Cévennes

Bureau du 20 avril 2017

## Demandes de prorogation

dossier	nom	objet	Montant attribué (en EUR)	date du bureau	date de notification	date échéance subvention	motif de prorogation	Proposition : subvention prorogée jusqu'au	Décision du bureau
15S122	M. REVERGER Richard	Construction d'une maison d'habitation, couverture en lauzes (140 m <sup>2</sup> )	13762,80	24/02/2016	25/04/2016	25/04/2017	Rencontre de nombreux problèmes ayant empêché que les travaux soient terminés dans les délais impartis. Intervention d'un huissier pour constater l'arrêt du chantier. Appel auprès d'un nouvel entrepreneur pour terminer les travaux	25/04/2018	
16S06	Association des métiers d'art en Cévennes	Création d'un lieu emblématique autour de la laine	2000,00	24/02/2016	25/04/2016	25/04/2017	La restauration du lieu ayant pris du retard, la mise en place globale de l'action n'est donc pu être terminée dans les délais.	25/09/2017	